

Communiqué de presse

Jean MACHER nommé Président du FASTT

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire



Paris, le 30 juin 2023.

Jean MACHER devient Président du FASTT, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire.

Originaire de Roubaix, Jean MACHER, ingénieur en management des risques professionnels, évolue depuis 34 ans, au sein du groupe ADECCO. Directeur d'agence d'emploi puis Chargé de Prévention Sécurité durant de nombreuses années, il y occupe aujourd'hui des fonctions transverses de Chargé de Mission « Emplois et Compétences ».

Dans le cadre de son mandat de Délégué National CFE-CGC, Jean MACHER est administrateur du FASTT depuis 2005 et participe ainsi au développement des dispositifs destinés à faciliter les parcours de vie et d'emploi des salariés intérimaires : solutions de mobilité ou d'hébergement pour accéder aux missions, garde des enfants en cas d'aléas pour éviter les ruptures de parcours, dispositifs pour faciliter l'accès au logement ou au crédit, accompagnements pour faire face aux difficultés de la vie.

Très attaché au dialogue social, Jean MACHER souhaite poursuivre les actions engagées collectivement par les partenaires sociaux dans un contexte de mutation profonde : *« parce que l'ensemble des partenaires sociaux sont porteurs d'une attention commune*

portée aux salariés intérimaires, le dialogue social dans la Branche du travail temporaire est constructif et source d'innovation et de progrès social ».

En matière de logement les partenaires sociaux ont ainsi imaginé un mécanisme de garantie inédit pour sécuriser la solvabilité des salariés intérimaires auprès des bailleurs avec un paiement à date certaine du loyer, ou en matière de santé, en déployant une portabilité qui couvre les intérimaires entre deux missions.

« Aujourd'hui, nous fixons une priorité absolue sur la réduction des accidents du travail. Cet enjeu est porté au plus haut niveau de l'État au travers du Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels. Ce Plan prévoit notamment que les Services de Prévention et de Santé au Travail engagent des actions nouvelles pour mieux informer et sensibiliser les intérimaires. Le FASTT, sous l'égide de la Commission Paritaire Nationale de Santé et Sécurité au Travail de notre Branche a un rôle majeur à jouer pour faciliter cette dynamique. Nous allons ainsi déployer une plateforme de prévention pour les agences d'emploi avec de multiples ressources comme des modules de sensibilisation pour appréhender les risques dans le bâtiment, la logistique, l'agroalimentaire, l'industrie ou le tertiaire. »

Par ailleurs : Emmanuel MAILLET (PRISM'EMPLOI) devient Vice-Président. Richard GRIVAUD (PRISM'EMPLOI) devient trésorier, et Sylvie LECLAIR (CFDT) Trésorière adjointe.

A propos du FASTT : Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance. Le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (PRISM'EMPLOI, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA).

Plus d'informations sur : www.fastt.org | www.fastt.org | Youtube | Facebook | Instagram | LinkedIn
| 01 71 25 08 28

Contact presse :

Jean-Marc SOULODRE

06 47 26 82 76 / jean-marc.Soulodre@fastt.org